

COMMUNE
DE
LES MESNULS

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2026 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 26 janvier 2026, Nous, Michel ROUX, Maire de la Commune de Les Mesnuls, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 30 janvier 2026 à 20 heures 00 minutes afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2025
2. Demande de subvention auprès de la CCCY FDCG 2023-2026 pour la rénovation du parking de la mairie
3. Demande de subvention auprès de la CCCY FDCG 2023-2026 pour améliorer l'acoustique de la salle du « Bistrot du Jardinier »
4. Révision du bail de l'Epicerie
5. Création d'un poste de Rédacteur
6. Redevance pour l'occupation du Parc Municipal
7. Approbation des rapports d'activités 2024
8. Questions diverses.

Étaient présents : Michel ROUX Maire, Francis DAZIN 1er adjoint, Valérie VALLETTE 2ème adjoint, Arnaud MEUNIER DU HOUSOY 3ème adjoint, Gérald BOHY, Christian BRAILLARD, Marie-Christine GEMY, Gaëlle LANGLOIS, Emmanuelle ZACCARO :

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Marie LESCROART donne pouvoir à Francis DAZIN
Tatiana NUYTTEN donne pouvoir à Valérie VALLETTE

Absents excusés : Julie BRIOT, Daniel SCHILDGE, Pablo SCIANDRA

Secrétaire de séance : Francis DAZIN, désigné en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Ne donnant lieu à aucune autre observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CCCY FDCG 2023-2026 POUR LA RÉNOVATION DU PARKING DE LA MAIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal le principe du fonds de concours mis à la disposition des communes par la CCCY.

Considérant les dégradations et l'urgence de remettre en état le parking de la mairie,

Demande une aide financière auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines dans le cadre du fonds de concours 2023 – 2026, pour le financement des travaux de mise en sécurité du stationnement sur la place de la mairie et accès à l'école.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2026, pour un montant de 2 274,00€.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Taux
Travaux *	4 574,00	5 488,80	CCCY	2 274,00	49,72%
			Autofinancement	2 300,00	50,28%
Total	4 574,00	5 488,80	Total	4 574,00	

DIT que la dépense est inscrite pour partie au budget primitif 2026 de la section d'investissement, chapitre 21 opération 181.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

3 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CCCY FDCG 2023-2026 POUR AMÉLIORER L'ACOUSTIQUE DE LA SALLE DU « BISTROT DU JARDINIER »

Le Maire expose au Conseil Municipal le principe du fonds de concours mis à la disposition des communes par la CCCY.

Demande une aide financière auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines dans le cadre du fonds de concours 2023 – 2026, pour le financement de travaux d'amélioration de l'acoustique dans la salle du « Bistrot du Jardinier »

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2026, pour un montant de 3 300,00€.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Taux
Travaux *	6 631,00	7 957,20	CCCY	3 300,00	49,76%
			Autofinancement	3 331,00	50,24%
Total	6 631,00	7 957,20	Total	6 631,00	

DIT que la dépense est inscrite pour partie au budget primitif 2026 de la section d'investissement, chapitre 21 opération 185.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

4 – RÉVISION DU BAIL DE L'ÉPICERIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la législation en vigueur relative aux baux communaux (commerce) ;

VU la mise en location de l'ensemble immobilier situé au 3, rue Neuve à Les Mesnuls ;

VU le renouvellement du bail commercial à la date du 15 mars 2026 pour une durée de neuf années ;

CONSIDÉRANT que Monsieur ALAMTOUT Jamaa, gérant de l'épicerie, souhaite prolonger son activité ;

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le renouvellement du bail commercial pour l'ensemble immobilier :

- pour la période du 15 mars 2026 au 14 mars 2035 ;
- pour un montant trimestriel de 1 200,00€ avec une clause d'indexation au 15 mars de chaque année.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

D'IMPUTER cette recette sur le budget principal de la commune, chapitre 75, article 752.

5 – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 30 janvier 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- la création d'un poste de rédacteur territorial

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- d'inscrire au budget les montants nécessaires

6 – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU PARC MUNICIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par le club « Le Loisir de Conduire » à Montfort l'Amaury, pour l'organisation d'un rassemblement d'anciennes Austin Mini sur le Parc de la commune de Les Mesnuls, le dimanche 26 avril 2026 de 09H00 à 16H00 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la mise à disposition du Parc Municipal pour cette manifestation si de bonnes conditions météorologiques le permettent.

Sinon, l'accès au parking « Le Mail » sera envisagé.

DECIDE de fixer à 500,00€ la redevance d'occupation du Parc et à 200,00€ l'occupation du parking « Le Mail ».

7 – APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2024

Entendu les rapports d'activités 2024 :

- de la CCCY par Monsieur le Maire, Michel ROUX,
- du SIRYAE par Monsieur Gérald BOHY,
- du SIARNC par Monsieur Francis DAZIN,

Le Conseil Municipal

PREND ACTE des rapports d'activités 2024 de la CCCY, du SIRYAE et du SIARNC

APPROUVE les rapports d'activités de l'année 2024 de la CCCY, du SIRYAE et du SIARNC,

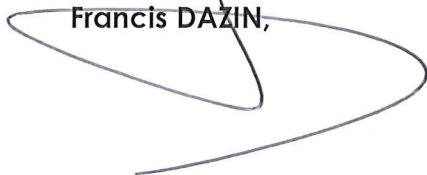
DIT que ces documents seront tenus à disposition du public pour information.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Le Secrétaire de séance,
Francis DAZIN,**



**Le Maire,
Michel ROUX,**

